

<b>Zeitschrift:</b>	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	15 (1968)
<b>Heft:</b>	12
<b>Rubrik:</b>	Zivilschutz in der Schweiz = Protection civile en Suisse = Protezione civile in Svizzera

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Die Orientierung von Truppe und Volk half dabei wesentlich mit. In einzelnen Staaten findet der Besucher den einfachen Schutzbild an den schützenswerten Stätten. Dies hat eine nicht zu unterschätzende Aufklärungswirkung.

Es ist das erste Mal in der Geschichte, dass, während Kriegszustand herrscht, im Gebiete der Kriegsführenden eine nicht dem Lande angehörende neutrale Person *Inspektionen* durchführen konnte über Zer-

störungen von Kulturgut. Es wurde möglich, auf diplomatischem Wege über die Unesco und den Kollegen bei der Gegenpartei Antrag, Anregung oder Protest anzubringen. Es wird verständlich sein, dass — da Krieg und unsere Missionen weitergehen — der Zeitpunkt für eine Veröffentlichung von Einzelheiten noch nicht gekommen ist.

Die praktischen Erfahrungen zeigen mir, wie ein zeitig ausgebauter Kul-

turgüterschutz Unersetliches vor Zerstörung bewahren kann. Die rechtlichen Grundlagen sind nun auch für uns gegeben. Jetzt liegt alles am Menschen, der mit Arbeit und Mitteln seinen Beitrag zu leisten hat. Dabei sollte uns weniger helvetischer Perfektionismus leiten als der Wille, *rasch ans Werk zu gehen*. Damit nicht dureinst gesagt werden könnte, man hätte zwar Gutes gewollt, aber nicht mehr vermocht, Gutes zu tun.

Zivilschutz  
in der Schweiz

Protection civile  
en Suisse



Protezione civile  
in Svizzera

## Cours fédéral de protection civile à Sugiez

Durant la semaine du 21 au 26 octobre 1968 un cours fédéral de base pour la formation de chefs locaux et suppléants s'est déroulé à Sugiez avec la participation de 9 Jurassiens, 2 Neuchâtelois, 3 Fribourgeois, 5 Vaudois, 3 Valaisans, 1 Genevois et 11 Tessinois. La direction du cours était assurée par M. Paul Bregnard, collaborateur-spécialiste à l'Office fédéral de la protection civile, l'enseignement était donné par Messieurs Mario Amaducci, Gabriel Kolly et André Moser, instructeurs fédéraux. L'administration du cours avait été confiée à Monsieur Paul Barth, également fonctionnaire fédéral à l'Office fédéral de la protection civile.

Grâce au niveau intellectuel supérieur de tous les participants, minutieusement choisis par les autorités communales de leur domicile, à l'excellent esprit de la direction du cours, au dévouement et à la compétence des instructeurs, ce cours s'est déroulé dans une ambiance de travail agréable et de parfaite harmonie. De solides liens d'amitié et de saine collaboration se sont créés entre le personnel fédéral et les participants des régions romandes et tessinoises.

A l'ouverture du cours Monsieur Jacob Sidler, chef du service des cours de la section instruction et secours en cas de catastrophes, apporta le salut de Monsieur Walter König, directeur de l'Office fédéral et de Monsieur Robert Forrer, chef de sec-

tion, et fixa le but du cours, à savoir la formation de chefs locaux et de suppléants aptes à élaborer toute la planification des organismes locaux de protection, le calcul des effectifs, la formation des différents services et du dispositif.

Le programme de travail comprenait également plusieurs conférences particulièrement intéressantes données par Monsieur Bregnard sur les sujets «Expériences de guerre et protection civile», «Situation et tâches du chef local», par Monsieur le major Gander du service AC de l'armée sur le sujet «Les armes nucléaires et les armes chimiques, leur nature, leurs effets, les moyens de s'en protéger», par Monsieur le capitaine Langenberger, officier-instructeur des troupes de protection aérienne qui traita le thème «Service territorial et troupes de protection aérienne, collaboration de l'armée à la défense civile». Ce cours fut visité par plusieurs chefs des offices cantonaux, Messieurs Hennard de Lausanne, Borsa de Bellinzona, Comment de Berne, Donsallaz de Fribourg, Laubscher de Neuchâtel et son inspecteur-adjoint Monsieur Blandenier. Monsieur Grimm, secrétaire central de l'Union suisse de la protection des civils, passa toute une journée à suivre les travaux des trois classes d'instruction. Monsieur Derron, syndic de Sugiez, accompagné de Monsieur Seilaz, apporta aux participants le salut fort aimable et cordial des autorités communales de Sugiez, sur le territoire

duquel se trouve le centre d'instruction de la protection civile du canton de Fribourg, utilisé à maintes reprises chaque année pour les cours fédéraux. Tous se déclarèrent enthousiasmés des travaux du cours et de l'excellent esprit qui ne cessa de régner durant toute la semaine.

Deux points importants méritent aussi d'être retenus, la façon toujours serviable de Monsieur Grêt, intendant du camp, à faciliter l'hébergement des participants à tous les cours qui se passent à Sugiez et la subsistance confiée à Monsieur Guinnard, cantinier, qui, par la finesse et l'abondance des repas, satisfait chacun.

Le succès incontestable de ce cours, s'il est dû au choix des participants, à leur application, à l'acceptation d'une discipline librement consentie pour une cause aussi généreuse et importante que la protection civile, réside aussi, et grandement dans le fait que, grâce à la clairvoyance et au respect des minorités linguistiques, l'éminent directeur de l'Office fédéral de la protection civile, Monsieur Walter König, a su exiger que les cours romands et tessinois soient dirigés et instruits par des instructeurs d'origine latine, de langues française et italienne, et chez qui les finesse de langage, le comportement, les qualités de cœur et d'esprit, sont des facteurs essentiels à ne plus négliger tant sur le plan régional, cantonal que fédéral. pb

Für Buchdruck, Offset  
Siebdruck  
Zeitungsrotation

**065 2 64 61**

Vogt-Schild AG

Buchdruckerei, Verlag  
4500 Solothurn 2